



Lundi 18 mai 2015

Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY Député-maire de Gonesse

Jean-Pierre BLAZY a interpellé la garde des sceaux sur le manque de moyens de la justice dans le Val d'Oise. Il indique que dans ce département toujours en croissance démographique et très jeune connaissant une augmentation non négligeable des faits de délinquance, il y a un déficit très important de postes dans différents services que cela soit au Parquet, au Siège, au greffe ou en ce qui concerne le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Dans le fonctionnement de la juridiction tous les services souffrent, à cause de l'effet ciseau produit par l'évolution de la charge de travail et la diminution des moyens humains. La conséquence immédiate est la difficulté de parvenir à une véritable individualisation de la peine.

Le risque dans cette situation de contrainte est de voir la justice ne pas assurer son engagement de partenariat institutionnel dans les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) et les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Il demande les mesures que le Gouvernement entendait prendre pour remédier à une situation dans le Val d'Oise qui, si elle n'est pas nouvelle, est de plus en plus préoccupante.

Le Secrétaire d'État André VALLINI à la Réforme territoriale répond que si des magistrats supplémentaires devraient être titularisés dans le département (deux sur cinq postes vacants), la situation restait difficile compte tenu de la baisse des recrutements de magistrats par le précédent gouvernement. Les nouvelles titularisations sont réparties équitablement afin d'assurer les priorités du Gouvernement. En 2015, 4 nouveaux postes de greffiers au TGI de Pontoise ont été créés (sur 25 vacants). Par ailleurs, 5 postes ont été créés en 2015 pour le SPIP du Val d'Oise en ce qui concerne le milieu ouvert. Les postes vacants seront pourvus dès que les nouveaux élèves formés par l'ENAP seront formés.

[La vidéo de l'intervention et la réponse ministérielle](#)

QOSD :

Merci madame la Présidente, ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux sur le manque de moyens de la justice dans le Val d'Oise. Dans ce département toujours en croissance démographique et très jeune qui connaît une augmentation non négligeable des faits de délinquance, il y a un déficit très important de postes dans différents services. Je sais que des efforts ont été faits, mais hormis pour la protection judiciaire de la jeunesse, la situation n'est pas convenable. Le procureur de la république de Pontoise indique que cinq postes font défaut au parquet soit 25% des besoins. Il manque des vice-procureurs et des procureurs adjoints indispensables.

Le pourcentage d'effectif manquant au siège atteint aujourd'hui les 12 %, contre 4 % il y a trois ans. Faute d'un nombre suffisant de juges d'application des peines, le nombre de personnes attendant de purger leur peine était de 1 755 en janvier 2013, elles s'élevaient deux ans après à 2 757. Dans le fonctionnement de la juridiction tous les services souffrent, à cause de l'effet ciseau produit par l'évolution de la charge de travail et la diminution des moyens humains. La situation demeure encore plus problématique au niveau du greffe au sein duquel il y a 25 emplois vacants pour 201 emplois localisés.

En ce qui concerne le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), l'effectif est depuis cette année en augmentation mais le contexte de travail pour l'ensemble des personnels pénitentiaires est particulièrement difficile. A la maison d'arrêt, il y a 12 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et une directrice d'antenne pour 1 100 personnes. En un an, le SPIP du Val d'Oise est passé d'une moyenne de 850 détenus à une moyenne de 930, avec un taux d'occupation qui dépasse désormais les 155%. La conséquence immédiate est la difficulté de parvenir à une véritable individualisation de la peine.

Lors de l'audience solennelle de rentrée du TGI de Pontoise en janvier dernier, le Procureur de la république a indiqué devoir « sacrifier l'accessoire pour préserver l'indispensable ». Le risque dans cette situation de contrainte est de voir la justice ne pas assurer son engagement de partenariat institutionnel dans les ZSP et les CLSPD. Je profite de cette question pour vous rappeler la proposition n°60 du rapport de la mission sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire rendu en octobre 2014. Je suggère d'installer dans les tribunaux de grande instance situés dans des départements comprenant au moins une zone de sécurité prioritaire, un chargé de mission dont le rôle serait d'établir un lien permanent entre le parquet et l'ensemble des partenaires de la justice. Pouvez-vous

m'indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à une situation dans le Val d'Oise qui, si elle n'est pas nouvelle, est de plus en plus préoccupante.

REPONSE MINISTERIELLE :

Vous avez appelé l'attention de Mme la garde des sceaux sur la situation des effectifs des juridictions du Val D'Oise et sur celle du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

S'agissant tout d'abord des effectifs de magistrats, je vous précise que la circulaire de localisation des emplois pour l'année 2014 fixe l'effectif des magistrats du tribunal de grande instance de Pontoise à 98 : soit 69 magistrats au siège et 29 au parquet. Alors qu'actuellement 5 postes de magistrats au siège sont vacants, deux magistrats supplémentaires devraient (sous réserve de l'avis du Conseil supérieur de la magistrature) arriver dès septembre prochain dans votre juridiction.

La situation des juridictions reste difficile sur le plan national en raison de l'absence de recrutements suffisants par le précédent gouvernement. Alors qu'il aurait fallu recruter plus de 300 magistrats par an, seule une centaine a été recrutée conduisant à plus de 500 vacances actuellement dans les juridictions. La politique volontariste de recrutement de la garde des sceaux de plus de 300 magistrats par an depuis 2012 permettra dès septembre prochain d'assurer une arrivée de davantage de magistrats qu'il n'y aura de départs à la retraite. La situation reste toutefois délicate et la garde des sceaux veille à répartir équitablement les vacances sur l'ensemble du territoire tout en assurant les priorités du Gouvernement notamment en matière de lutte contre le terrorisme, la radicalisation et les discriminations.

S'agissant des effectifs de fonctionnaires, le tribunal de grande instance de Pontoise dispose d'un effectif réel de 199 agents, pour un effectif localisé de 201 agents. La garde des sceaux a créé en 2014 4 nouveaux postes de greffiers au tribunal de grande instance et a fait publier, en prévision des commissions administratives paritaires de cette fin de premier semestre, les différents postes vacants dans les juridictions d'instance du ressort. La garde des sceaux souhaite notamment renforcer d'un greffier supplémentaire la maison de justice et du droit de Sarcelles en septembre 2015.

Vous avez également interrogé la garde des sceaux sur la situation du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val d'Oise, plus spécifiquement au regard de ses effectifs. Les SPIP, à qui incombe la prise en charge quotidienne des personnes placées sous main de justice, ont un rôle essentiel dans la lutte contre la récidive et pour la réinsertion. Le gouvernement est conscient de la nécessité de renforcer les effectifs de ces services. C'est pourquoi nous avons décidé de créer 1000 emplois dans les SPIP sur la période 2014-2017, soit une augmentation sans précédent des effectifs de 25%. Ainsi, 371 CPIP rejoindront les services au terme de leur année de formation à l'ENAP, le 31 août 2015, dont 300 correspondent aux premiers recrutements permis par ce plan de renfort exceptionnel.

Comme vous le signalez, le nombre de personnes incarcérées dans le Val d'Oise a fortement augmenté l'année dernière, passant de 800 au 1^{er} janvier 2014 à 905 au 1^{er} janvier 2015. Le SPIP du Val d'Oise comprend deux antennes : Osny (milieu fermé) qui dispose de 8,3 CPIP et Pontoise (milieu ouvert) dont l'effectif est de 27,9 CPIP (101 au 1^{er} janvier 2015) est supérieur à la moyenne nationale (89,1) : 5 postes supplémentaires y sont donc créés cette année.

Lors de la commission administrative paritaire (CAP) au cours de laquelle sont examinées les demandes de mouvement, qui s'est tenue en avril dernier, 1 création de poste a été proposée à l'antenne d'Osny mais n'a pas été pourvue. S'agissant de Pontoise, 6 postes ont été proposés dont 4 qui correspondaient à des créations ; cependant aucun d'entre eux n'a été pourvu et un départ supplémentaire a été constaté. En effet, lors de cette CAP, beaucoup de CPIP ont été attirés par les nouveaux postes ouverts en province (300 pour toute la France) qui doivent leur être proposés avant de l'être aux stagiaires.

Cependant, les emplois vacants du SPIP du Val d'Oise vont être pourvus dès le départ des titulaires à la fin de l'été, par les 371 CPIP stagiaires de la promotion 2014. Ainsi, l'antenne d'Osny sera bien pourvue de 9,3 CPIP (8,3+1) et celle de Pontoise de 31,9 (27,9+4). Il est vrai cependant que pendant 1 an ces stagiaires ne pourront traiter autant de dossiers que des titulaires. A l'issue de cette période d'un an, ils seront titulaires sur leur poste. Le service sera également renforcé de 2 postes supplémentaires en 2016 puis en 2017.

Vous voyez que le fonctionnement du SPIP du Val d'Oise fait l'objet de toute l'attention du ministère de la justice.